



EXTRAIT du REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal du 9 juin 2023

Le 9 juin 2023, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 5 juin 2023 et affichée à son lieu habituel en mairie le 5 juin 2023.

Étaient présent-e-s :

Mesdames Evelyne FRANK ; Catherine JUIN ; Christine LODEWYCKX GRANGER.

Messieurs Christophe CHILLET ; Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB ; Gilles PRETAT ; René MATHIOT et Gilles LAFLEUR.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent-e-s excusé-e-s : néant.

Absent-e-s non excusé-e-s : néant.

Pouvoirs :

Madame Laetitia ASCHBACHER à Monsieur Jean-Luc ERB ;

Monsieur Olivier DAVID à Monsieur Ludovic LEGGERI ;

Monsieur Romuald HEILLIG à Monsieur Gilles LAFLEUR ;

Madame Hélène MAXANT à Monsieur Christophe CHILLET ;

Madame Magali QUIRING à Monsieur Gilles PRETAT ;

Madame Anne RIVOAL à Catherine JUIN.

Présents : 9

Votants : 15

DELIBERATION N°15

ECOLE ELEMENTAIRE DE LA HAUTE EPINE – DIAGNOSTIC AMIANTE

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Dans le cadre de l'étude d'extension du groupe scolaire de la Haute Epine, il est nécessaire de réaliser un diagnostic amiante du bâtiment avant d'avancer sur le projet.

Une consultation des entreprises a été réalisée par les services de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, en charge du marché.

La demande était la suivante :

Le diagnostic avant travaux portera sur l'ensemble du bâtiment de l'école élémentaire localisé sur le plan de masse en annexe. Les travaux réalisés porteront sur l'enveloppe extérieures en vue d'une extension et sur l'ensemble de l'intérieur en vue d'une réhabilitation notamment du second œuvre. Surface dans l'œuvre du bâtiment : 779.77 m²

Le diagnostic avant démolition portera sur le bâtiment des anciens logements inoccupés localisés sur le plan de masse en annexe Surface dans l'œuvre des bâtiments : 154.38m²

Le diagnostic doit aussi porter sur l'ensemble des enrobés présents sur la parcelle pour notamment un possible remaniement des cours de l'école.

Trois devis ont été demandés le 24/03/2023 aux entreprises BSSI conseil, Socotec et Qualiconsult.

Au vu des résultats de l'analyse des offres et du classement fourni, il a été proposé au Conseil Municipal de sélectionner l'entreprise la mieux-disante pour la réalisation de ces diagnostics et ana-

lyses, à savoir Socotec.

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité décident :

D'ATTRIBUER la réalisation du diagnostic amiante du bâtiment de l'école élémentaire de la Haute Epine à l'entreprise SOCOTEC pour un montant prévisionnel de 3 090 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette délibération.

Extrait du registre des délibération

Fait et délibéré à Saizerais, le 9 juin 2023

Le maire, Ludovic LEGGERI